

L'écran de fumée des réseaux sociaux

Creuse

Les utilisateurs des réseaux sociaux créent leur compte de plus en plus jeune, quitte à mentir sur leur âge. Ce phénomène n'échappe pas au département de la Creuse où plusieurs parents peinent à contrôler la présence de leurs enfants sur ces applications. Si l'essentiel des contenus sont de l'ordre du divertissement, le danger existe. En atteste la récente vague de cyberharcèlement envers les « 2010 » sur TikTok.

Alix Vermande

alix.vermande@centrefrance.com

« **P** arfois, j'ai vraiment l'impression qu'elle y passe des heures ! » Thierry tient les comptes. Et ils ne sont pas bons. Ce Creusois voit sa fille seulement âgée de 10 ans manipuler son téléphone portable tous les soirs. « C'est Instagram pour regarder des photos, TikTok pour les vidéos puis c'est Snapchat pour envoyer des messages aux copines. »

Risques d'addiction et de mauvaises rencontres

Le père de famille est un peu dépassé par toutes ces nouvelles technologies. Il reste partagé. « D'un côté, on ne veut pas que sa fille se sente isolée car elle est la seule à ne pas avoir accès aux réseaux, mais d'un autre on a peur qu'elle devienne dépendante, voire pire. »

Et le pire est toujours envisagé

par ces parents. Au cours de la semaine dernière, ceci s'est matérialisé par un important phénomène de cyberharcèlement à destination des enfants nés en 2010. Ils ont été pris pour cible suite au lancement du hashtag #Anti2010 sur le réseau social TikTok. Thierry peine à comprendre comment cela peut prendre de telles proportions. « Un simple message posté par une personne qui a de l'influence sur les jeunes peut amener à du harcèlement national sur des enfants de Paris ou de Creuse. Ma fille est née en 2010 et elle subit déjà quelques moqueries. C'est vraiment un des travers des réseaux sociaux, cet effet domino. »

Si cette campagne de cyberharcèlement relevait d'un caractère inédit, d'autres risques sont bien réels, même s'ils restent mineurs en Creuse. Le parquet de Guéret dresse un premier constat. « Il y a logiquement une hausse des affaires où les réseaux sociaux sont impliqués car ils sont de plus en plus utilisés. Nous avons eu des procédures jugées sur des détentions d'images pédopornographiques mais aussi pour des personnes qui avaient sollicité des mineurs via les réseaux sociaux. Au niveau national, il y a une augmentation c'est sûr mais il n'y a pas beau-

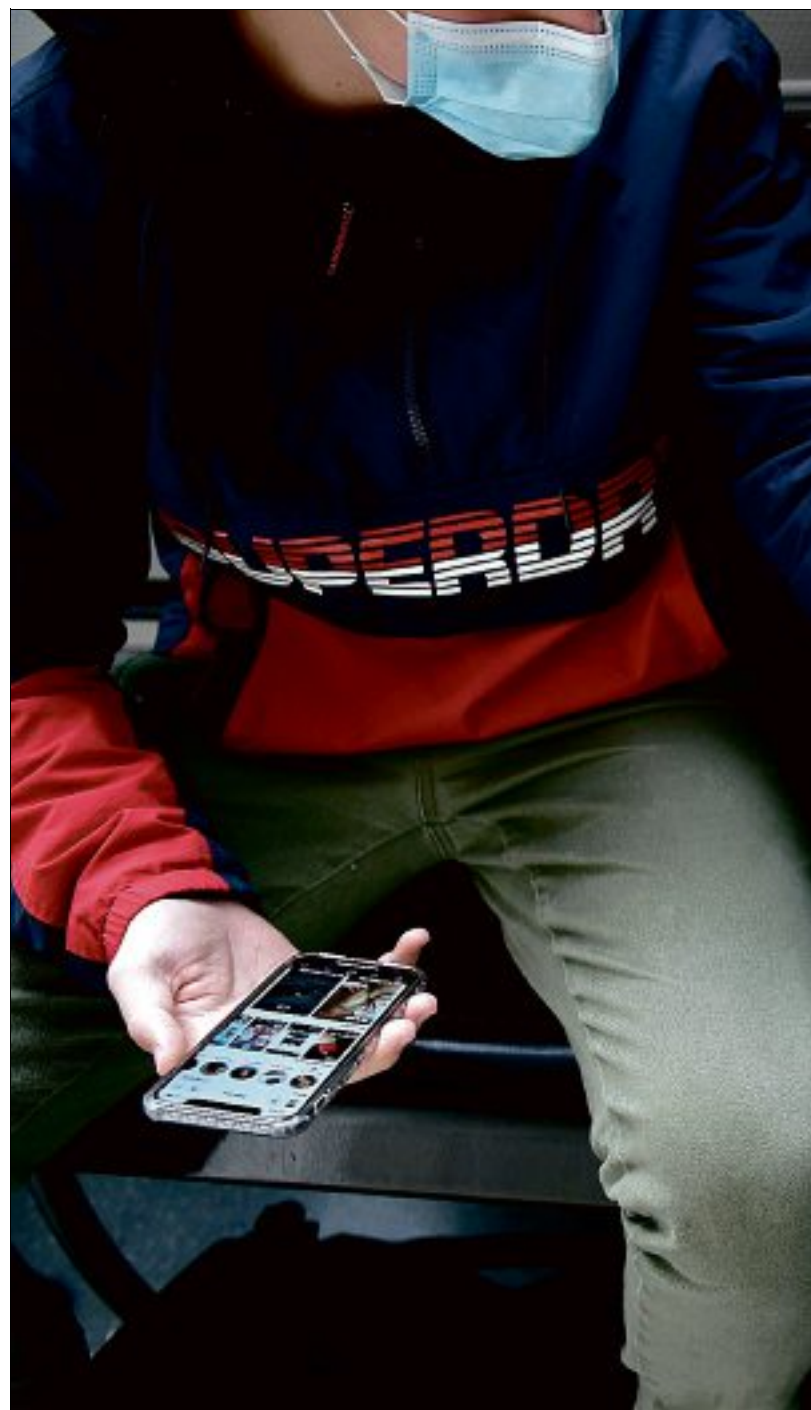
coup de situations du genre dans le département. »

Surveillance et dialogue avec l'enfant

La prévention reste tout de même de mise. Stéphanie impose ainsi une certaine surveillance. « Pour ma fille de 11 ans, je regarde ce qu'elle fait sur les réseaux en allant sur ses comptes. J'ai aussi une application sur mon téléphone qui me permet de savoir combien de temps elle passe sur chaque application. Elle a une durée limitée et des heures bloquées sur certains jours, week-end et vacances. »

Lylou, principale intéressée, porte, malgré son jeune âge, un regard assez mature sur son utilisation des réseaux sociaux. « Je sais que je n'ai pas l'âge pour m'en servir mais ma mère surveille. Je m'en sers surtout pour regarder des choses humoristiques. Mais j'ai aussi besoin de parler à mes amis. Si on me l'interdit, c'est un peu comme si on me coupait du monde ou qu'on me privait de sortie. »

Stéphanie a un minimum de contrôle sur son adolescente, mais elle va aussi devoir gérer sa petite dernière, déjà très connectée. « Je l'ai déjà surprise, à l'âge de trois ans et demi, en train de danser devant son téléphone. Elle faisait un TikTok...



HABITUDES. L'utilisation du portable ou l'ordinateur est réellement devenue un réflexe

Ils sont vraiment de plus en plus influencés. »

Camille, elle, opte pour le dialogue. « Je ne sais pas si aujourd'hui il est possible d'interdire l'accès aux réseaux sociaux dans la mesure où ils sont présents partout dans notre société. C'est un moyen de communication indéniable. Après, il faut bien évidemment rester vigilant et surtout bien communiquer avec son enfant pour l'informer sur les dérives qui existent. »

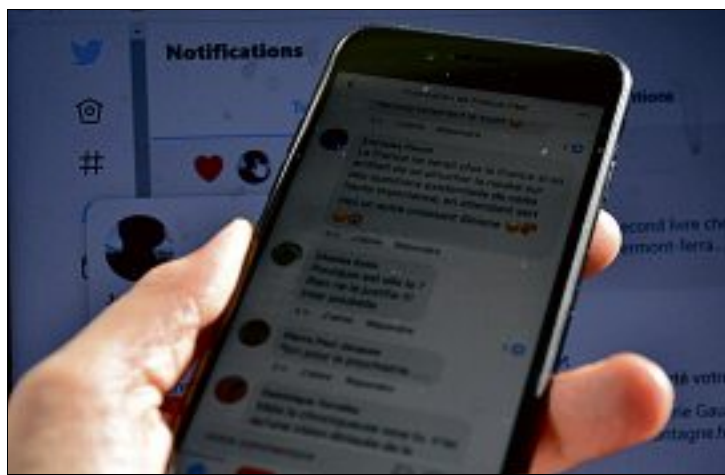
Néanmoins, d'autres parents se réjouiraient presque de l'utilisation à outrance de ces outils de communication. Qui plus est dans un contexte particulier comme le souligne Sylvie, mère de deux adolescents. « En période de confinement, les réseaux sociaux ont été très importants pour les plus jeunes afin de garder une vie sociale. Il y a toujours des bons et des mauvais côtés dans ces nouvelles technologies. Il faut juste un peu de recul. » ■

Un programme national pour lutter contre le cyberharcèlement

Avec cette rentrée 2021, le programme Phare a été généralisé à tous les établissements scolaires pour lutter contre le harcèlement à l'école. Et les réseaux sociaux sont particulièrement scrutés.

« L'augmentation des faits de harcèlement est factuelle. » Le constat de Marc Bartoli, référent académique du programme Phare dans le Limousin, est sans appel.

Pour ce qui est du cyberharcèlement, la surveillance est devenue naturelle. « C'est un vrai sujet. Il y a même une journée nationale qui est le Cyber Safety Day, donc on prend ce phénomène au sérieux. Mais on ne



SÉCURITÉ. Les réseaux sociaux sont aussi surveillés. ILLUSTRATION AGENCE THIERS

peut pas forcément changer les réseaux sociaux, pas plus que l'évolution des jeunes en maturité. Oui, les réseaux sociaux sont à la maison mais les jeunes qui les animent, nous les avons sous la main. »

Travail avec la justice et éducation à l'utilisation

Concrètement, d'importants moyens sont mis en œuvre. « Il y a aussi un travail avec la justice, avec le procureur, des référents police et gendarmerie. Il peut arriver que l'on recherche l'URL et l'adresse IP quand les incidents sont graves. » Mais avant d'en arriver là, la sensibilisation et la prévention peuvent être de précieux outils. « Il y a une éducation

à l'utilisation des réseaux sociaux. C'est ce qu'on appelle l'éducation aux médias et à l'information. La difficulté, c'est le temps accordé. »

Néanmoins, Marc Bartoli ne préfère pas pointer du doigt les réseaux sociaux comme étant le canal principal du harcèlement scolaire. « Même si l'utilisation croissante des réseaux sociaux augmente les risques de déviances, il ne faut pas faire de raccourci. La plupart des contenus sont anodins. C'est comme partout, il y a parfois des personnes mal intentionnées. » ■

➔ **Numéros spéciaux.** 3020 face au harcèlement et 3018 face au cyberharcèlement.

connectés de plus en plus tôt

**LE FAIT
DU JOUR**


pour les jeunes générations. PHOTO STÉPHANIE PARA

Dans la vie quotidienne des Français depuis plus d'une dizaine d'années


CONNECTÉS. Difficile de passer à côté de ces applications. PHOTO DANIEL LAURET

Depuis la fin des années 2000, le nombre d'utilisateurs des réseaux sociaux en France n'a cessé d'augmenter. Selon un rapport de Hootsuite et de l'agence We Are publié en 2021, 76 % des Français ont au moins un compte sur ces sites ou applications. Petite présentation de ces outils du quotidien.

Il est parfois difficile de s'y retrouver dans cette multitude de réseaux sociaux. Le plus connu d'entre eux est Facebook, créé en 2004. Mais les Français se sont vraiment emparés de la plateforme de Mark Zuckerberg au cours de l'année 2008. Le principe : une page internet présentant son profil, avec photo ou non, mais aussi la possibilité de discuter avec d'autres personnes si elles daignent vous accepter en tant « qu'ami ». Ceci sans oublier le partage de contenus auquel chacun peut réagir avec un commentaire. Au milieu des années 2010, la plupart des jeunes étaient inscrits sur Facebook.

Est ensuite apparu Twitter,

symbolisé par un petit oiseau bleu. L'utilisation de ce réseau social est plus liée à un fil de publications en continu et non pas à de la messagerie. L'actualité, les phénomènes de société, les états d'âme de chacun se bousculent, non sans confusion.

Pour ce qui est d'Instagram, c'est priorité à la photo ! Chacun dispose d'un profil sur lequel il publie ses clichés ou vidéos et les partage avec ses abonnés. Cette application remplace peu à peu Facebook comme outil de conversation en ligne.

Snapchat penche aussi vers la photo ou la vidéo mais en misant sur le caractère éphémère. En effet, le destinataire du contenu n'a que quelques secondes pour l'apprécier, de même que les messages.

Enfin, le petit dernier et non des moindres, s'appelle TikTok. Créée en 2016, la plateforme cartonne chez les adolescents. Chaque utilisateur peut regarder ou créer des vidéos sur des musiques dédiées. Certaines atteignent parfois des centaines de millions de vues. ■

Pour les jeunes, le Département se met à la mode de Snapchat

À l'occasion de la rentrée, le Conseil départemental de la Creuse a offert à certains élèves un QR code utilisable sur le réseau social Snapchat. Si l'intention est louable sur le fond, elle l'est un peu moins sur la forme.

Le Conseil départemental de la Creuse a offert un « kit de rentrée » à 1.100 élèves, pour leur entrée en sixième. L'ensemble est composé d'un dictionnaire papier, ce qui est plus que louable si on imagine que la consultation technique d'un tel ouvrage peut déclencher chez les enfants des envies de découverte et de curiosité pour les mots.

À l'heure de la numérisation générale, on notera que le CD23 a opté pour un dictionnaire papier, ce qui est plus que louable si on imagine que la consultation technique d'un tel ouvrage peut déclencher chez les enfants des envies de découverte et de curiosité pour les mots.

Incitation au réseau social numérique

De plus, pour favoriser l'accès des jeunes à la culture, à la pratique sportive et aux loisirs, le Conseil départemental a décidé de déployer le « chèque collèges ». Ainsi, pour cette rentrée scolaire, 4.200 élèves collégiens sans critères d'âge, ni de conditions de res-


SCAN. Le petit QR Code Snapchat s'est invité dans le kit de la rentrée.

sources des familles ou de domiciliation, ont également trouvé dans leur sac à dos, un chèque de cinq chèques de 10 €. Soit 50 euros à utiliser auprès des structures partenaires (1) des secteurs sportifs, culturels et artistiques engagés dans le dispositif.

Mais la rentrée est aussi axée sur le numérique, avec des établissements raccordés au très haut débit, des ordinateurs, des tableaux blancs interactifs, un Environnement numérique de travail (ENT), des tablettes partagées et désormais une clef

USB offerte. Le tout déployé dans le cadre d'un plan NuméRICollège.

Pour le faire connaître, le sac à dos renfermait aussi une petite carte intitulée « Scanne-moi » frappée d'un QR code. On peut y lire qu'il faut ouvrir Snapchat, pointer l'appareil photo et y laisser le doigt pour scanner le Snapcode qui ouvre la chaîne YouTube du Département.

C'est là que le bât blesse, car si on comprend aisément les motivations du CD23 à vouloir communiquer avec les jeunes, on peut se questionner sur le moyen utilisé.

Car, d'une part, tous les jeunes ne sont pas équipés d'un smartphone. En effet, certains parents pensent que la protection psychologique et physique de leurs pré-ados (sortis de l'enfance et pas encore tout à fait ados...) passe par l'absence de téléphone et de ses cohortes d'applications.

Et d'autre part, l'incitation à utiliser un réseau social, même pour des raisons informatives, est susceptible de projeter l'enfant dans un monde numérique rempli de pièges (réseaux sociaux, influenceurs, harcèlement

numérique, jeux, musique, vidéos) non maîtrisés, ni par lui, ni par ses parents.

Des liens avec les difficultés scolaires

Et enfin, qui peut ignorer que la surexposition aux écrans auxquels les enfants sont soumis, est risquée pour leur santé morale. Entre autres témoignages de ce danger, le médecin généraliste Anne-Lise Ducanda (2) constate que 95 % des enfants en difficulté (retard de langage, agitation, intolérance à la frustration, maladresse, difficultés de communication...) sont victimes de la profusion d'écrans. « En captant fortement leur attention, dit-elle, les écrans les privent des interactions humaines et de la découverte sensorielle du monde indispensables au développement de leur cerveau. Pourtant, on continue à inciter les parents à « préparer leur enfant » au monde de demain par le numérique... ». ■

(1) Liste des partenaires sur www.creuse.fr/cheq-collèges.

(2) Docteur en médecine, spécialiste de la surexposition aux écrans et en PMI (Protection maternelle et infantile) en île de France, co-fondatrice de l'Association Screenpeace, conférencière et auteure de « Les Tout-petits face aux écrans », Éditions du Rocher.